Sommaire

- Mot du maire page 1
- Conseil Municipal pages 2-3
- Budget 2020 pages 4-5
- Informations utiles page 6
- Vie locale pages 7-9
- Travaux en cours page 10
- Événements à venir page 11
- Recensement 2021 page 12
- Citoyenneté page 13
- Etat civil page 14
- Recette de saison page 15
- Idées de recyclage page 15
- Concours Halloween page 16

Mot du maire

La nouvelle équipe municipale s'est mise en place et doit s'atteler à la réalisation de nombreux projets mais nous n'en sommes qu'aux prémices. Je mesure à la fois l'honneur qui m'a été fait et la confiance que vous m'avez accordée pour ce mandat. Entouré d'une équipe dynamique, volontaire et déterminée, il s'agit d'œuvrer pour l'avenir de notre village et son cadre de vie ainsi que pour le devenir de ses habitants. Je profite de cet espace d'expression pour vous remercier chaleureusement une nouvelle fois.

Malheureusement, cet automne reste marqué par la présence et la résurgence de la pandémie de Covid-19. Je compte sur votre sens des responsabilités pour vous protéger et surtout protéger les personnes les plus fragiles. Le respect des gestes barrières reste la mesure la plus efficace pour contrer ce virus, ne nous relâchons pas !

Je vous rappelle que nous venons de réactiver le registre communal destiné aux personnes les plus fragiles et vulnérables. Ce dernier reste ouvert à l'inscription pour vous venir en aide ainsi que pour vous apporter un soutien si vous vous sentez isolé.

Laurent PÉNÉ

➥ **Bulletin municipal**
Ce bulletin a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village. Les informations contenues ont été diffusées via les réseaux sociaux *(facebook : mairie.travecy)* et le site de la mairie : *travecy.fr*.
Afin de garantir l'accès des informations à tous, nous vous avions sollicité et avions invité les personnes désireuses de conserver le format papier à nous retourner un bulletin d'inscription. A ce jour, vous êtes 21 à nous l'avoir retourné.
Cependant, pour la prochaine édition, si vous aussi vous souhaitez en bénéficier, n'hésitez pas à nous contacter en mairie pour vous inscrire.
La prochaine édition ne sera donc distribuée qu'aux personnes l'ayant souhaitée.

CONSEIL MUNICIPAL

Composition **du Conseil :**

Maire : Laurent PÉNÉ

1ère adjointe : Florence VAN ASSEL déléguée à l'administration et aux finances de la commune.

2ème adjoint : Francis LACROIX délégué à l'urbanisme, aux travaux, à l'environnement et responsable du personnel technique.

3ème adjoint : Jean-Noël DELAHAYE

Conseillers municipaux :
Christelle CARPENTIER
Olivia DEBRIL
Michèle DRUET
Christelle GOURDOUX
Marie-Madeleine LHOMME
Jean-Claude LONGONI
Marie-Christine MÉASSON
Juliette MEUNIER
Julien PANICO
Eric VAN HEESWYCK
David WACQUET

Permanence des élus uniquement sur rendez-vous :

M. le Maire du lundi au vendredi
1ère adjointe le lundi et le mardi
2ème et 3ème adjoint du lundi au vendredi

Commissions communales et comités consultatifs

Commission d'Appel d'Offres : Francis LACROIX, Jean-Claude LONGONI, Juliette MEUNIER, Olivia DEBRIL, Éric VAN HEESWYCK, David WACQUET.

Commission des Travaux : Olivia DEBRIL, Francis LACROIX, Jean-Claude LONGONI, Juliette MEUNIER, Éric VAN HEESWYCK, David WACQUET.

Commission des Finances : Jean-Noël DELAHAYE, Michèle DRUET, Christelle GOURDOUX, Francis LACROIX, Jean-Claude LONGONI, Julien PANICO, Éric VAN HEESWYCK, Florence VAN ASSEL.

Commission cadre de vie, hygiène, Environnement : Olivia DEBRIL, Jean-Noël DELAHAYE, Francis LACROIX, Jean-Claude LONGONI, Juliette MEUNIER, Julien PANICO, Éric VAN HEESWYCK, David WACQUET.

Commission Information et site internet : Christelle CARPENTIER, Jean-Noël DELAHAYE, Michèle DRUET, Marie-Christine MÉASSON.

Commission Chambre de l'agriculture : Michèle DRUET, Marie-Christine MÉASSON, Juliette MEUNIER, Florence VAN ASSEL, Éric VAN HEESWYCK.

Commission Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers : Jean-Claude LONGONI, Florence VAN ASSEL, Éric VAN HEESWYCK, David WACQUET.

Commission des fêtes et cérémonies : Jean-Noël DELAHAYE, Jean-Claude LONGONI, Florence VAN ASSEL, David WACQUET.

Commission personnel communal : Jean-Noël DELAHAYE, Francis LACROIX, Juliette MEUNIER, Éric VAN HEESWYCK, David WACQUET.

Union des Syndicats D'électricité du Département de l'Aisne : Francis LACROIX, Jean-Claude LONGONI.

Comité Consultatif Actions Jeunesse : Président : David WACQUET, Membres : Olivia DEBRIL, Jean-Noël DELAHAYE, Christelle GOURDOUX, Jean-Claude LONGONI, Marie-Christine MÉASSON, Juliette MEUNIER, Florence VAN ASSEL. Membres extérieurs au Conseil : Catherine ATZENI, Stéphanie, Cédric et Corentin PATER, Géraldine GOARIN, Karine GALOY, Jennifer COUSIN

Comité Consultatif Action Séniors : Présidente : Michèle DRUET, Membres : Christelle CARPENTIER, Jean-Noël DELAHAYE, Jean-Claude LONGONI, Francis LACROIX, Éric VAN HEESWYCK. Membres extérieurs au Conseil : Maria PEREIRA, Martine LACROIX, Micheline WALLERANT, Patrice LEMIRE, Pierre THUILLIER.

Comité Consultatif Chemins Ruraux : Président : Éric VAN HEESWYCK, Membres : Olivia DEBRIL, Marie-Christine MÉASSON, Juliette MEUNIER, Francis LACROIX.

Comité Consultatif de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité : Président : Julien PANICO, Membres : Olivia DEBRIL, Florence VAN ASSEL, Christelle CARPENTIER, Jean-Claude LONGONI, Michèle DRUET, Juliette MEUNIER.

BUDGET PRIMITIF 2020

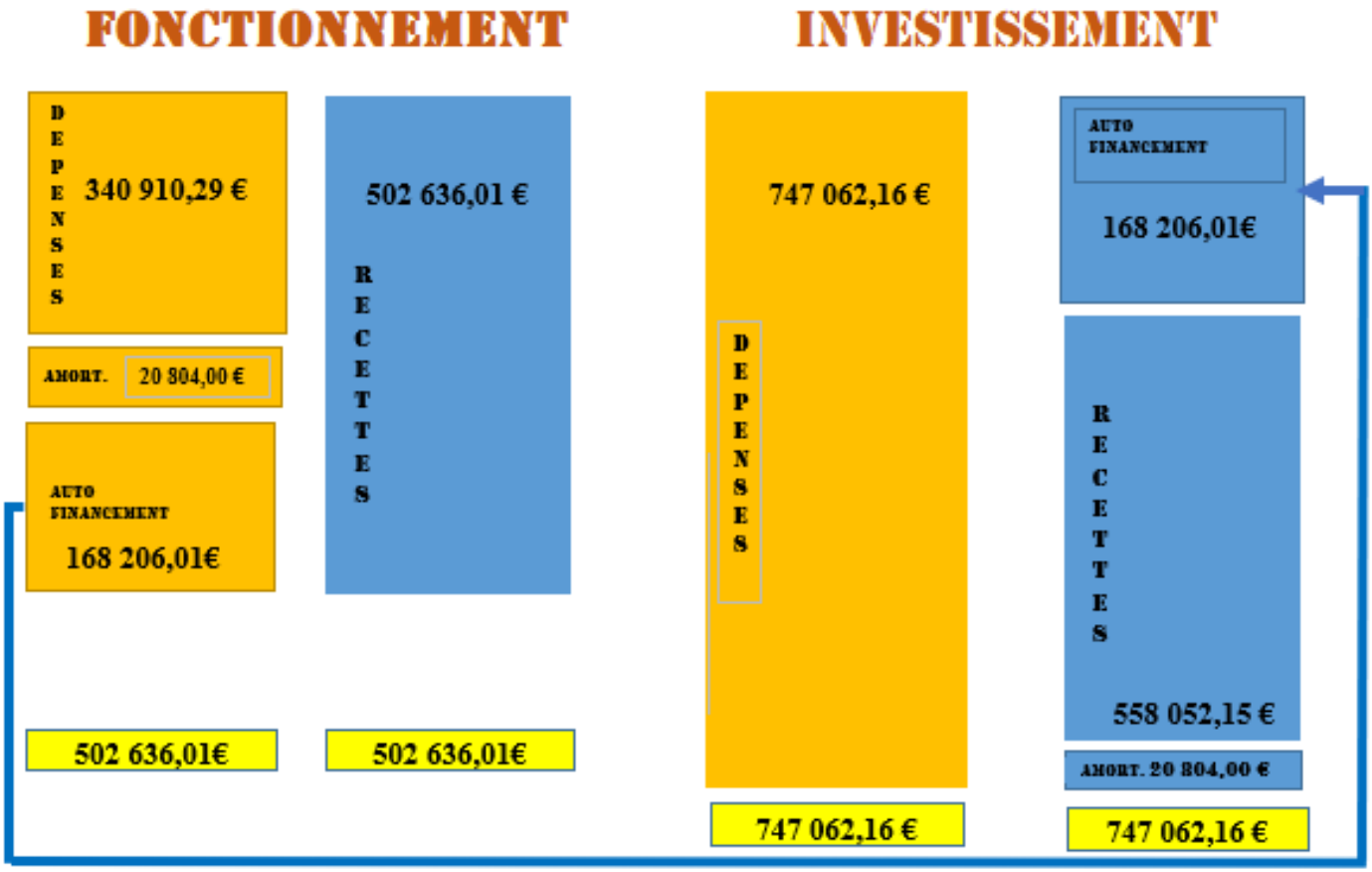

Le conseil municipal lors de la séance du 26 juin a adopté le budget primitif 2020.

Les opérations d'investissement en cours ont été reprises telles que l'installation de la fibre, la réfection de la rue de la Vatroye, du Pommelotier, l'aire de jeux. De nouveaux projets ont également été actés avec l'acquisition de matériels pour les services techniques et administratifs, la réfection des trottoirs à Canlers, la mise en conformité des ERP … Bon nombre d'investissements ont pu bénéficier de subventions.

Les dotations de l'état diminuent, l'équilibre budgétaire est de plus en plus compliqué à maîtriser. La municipalité doit veiller à stabiliser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité et dégager une capacité d'autofinancement pour envisager les futurs projets.

Le budget 2020 a été voté au plus juste afin de ne pas augmenter la taxe foncière (dernière taxe soumise au vote des élus municipaux).

Vous trouverez ci-après le détail chiffré des orientations budgétaires de la commune (dépense/recette) en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2020

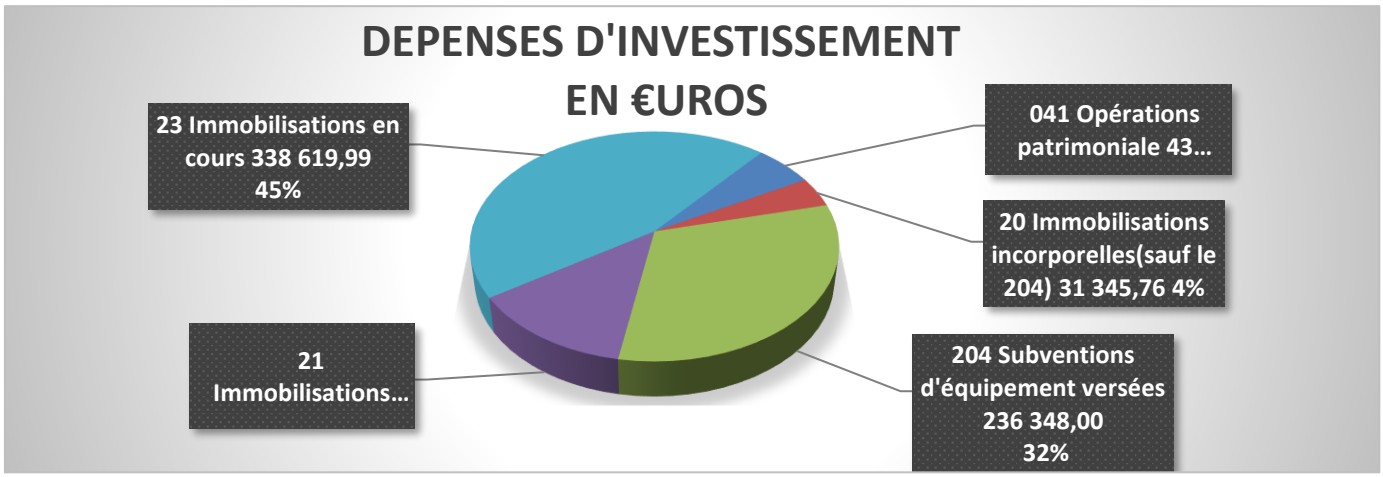

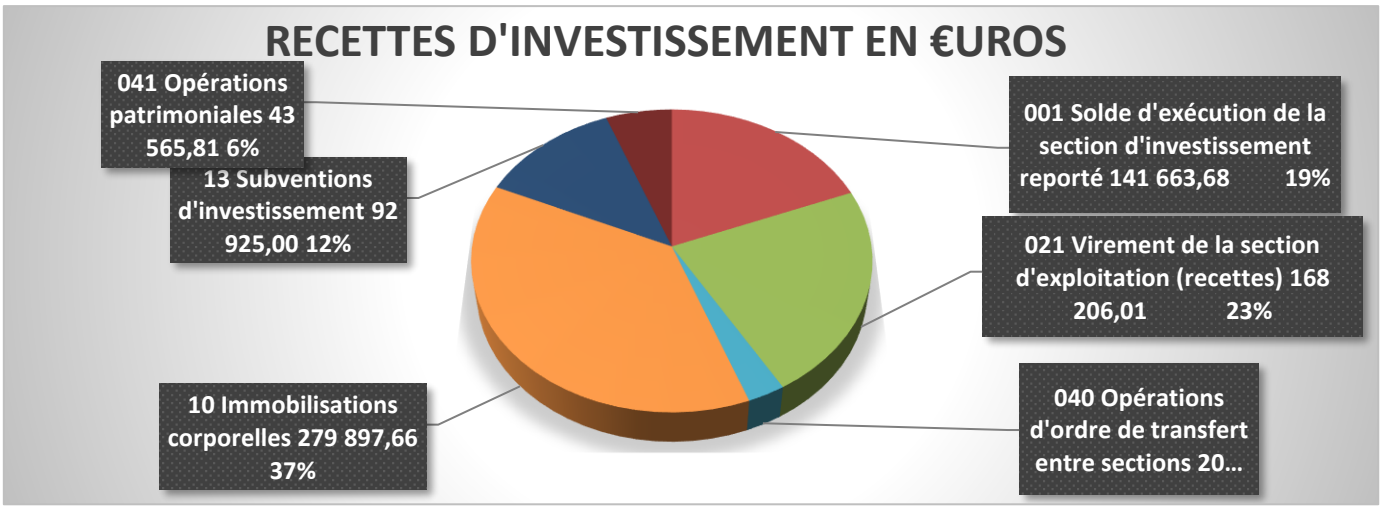

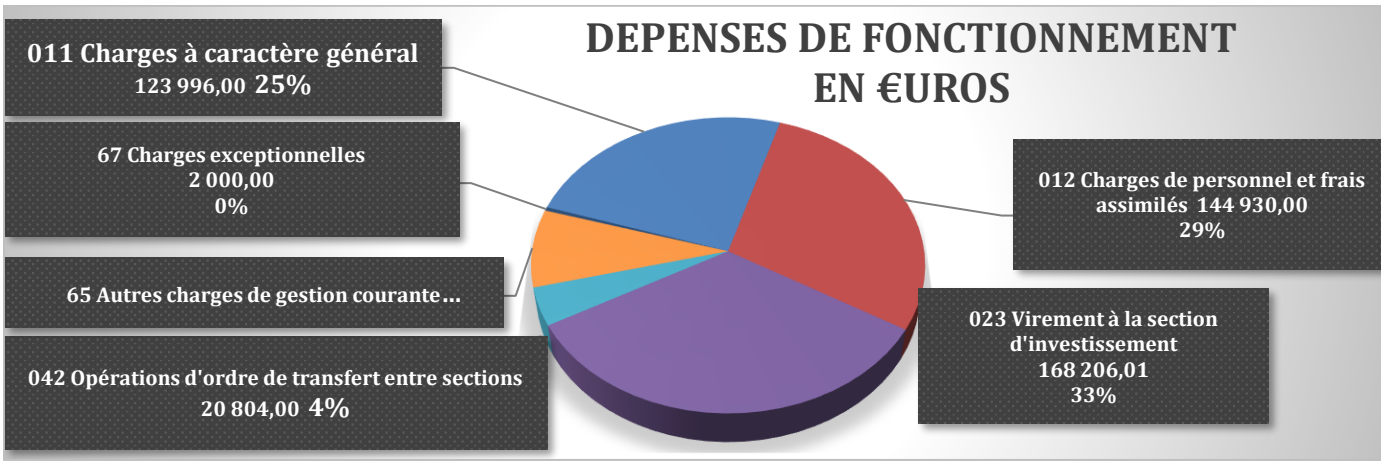

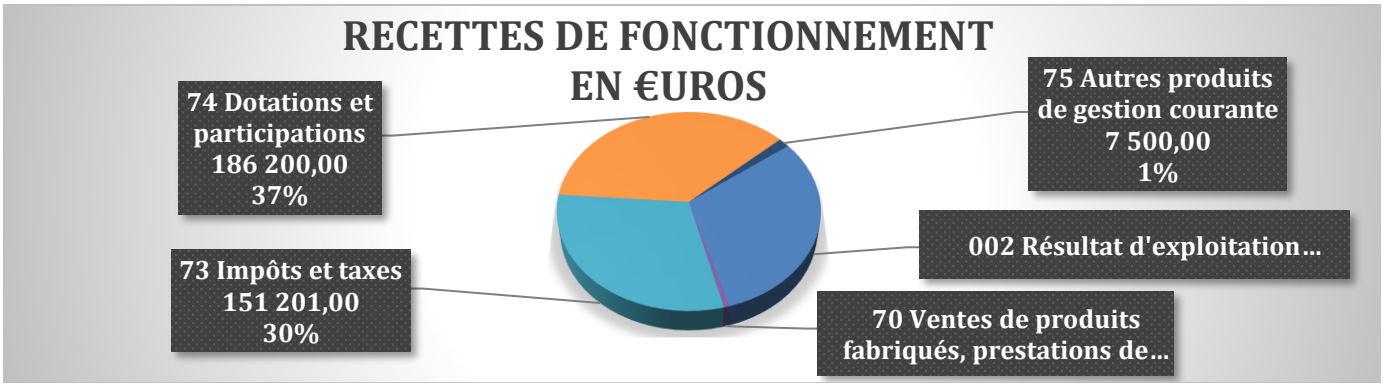

INFORMATIONS UTILES

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
adresse mail : **mairie@travecy.fr**
téléphone: 03 23 56 23 99

Nos déchèteries :
BEAUTOR : rue Moinet
TERGNIER : ZES Evolis, 10 rue Léonard de Vinci
CHAUNY : chemin d'Emploi

Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars :
du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Recensement militaire 2020 :
Tous les jeunes français, garçons et filles, nés en **2004**, doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur **seizième anniversaire**. Une attestation de recensement leur sera remise (se munir du livret de famille et de la carte d'identité).

Inscription sur la liste électorale :
Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez le faire jusqu'au sixième vendredi précédant la date du scrutin.

Régie Communautaire des Eaux :
Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Chauny - Tergnier - La Fère assure la compétence eau potable, assainissement (collectif et individuel) et eau pluviale de notre commune.
En cas de besoin (abonnement, facture, ouverture et fermeture de compteur, fuite d'eau), vous pouvez les joindre à la Régie des Eaux : impasse Jules Verne à TERGNIER - Tél. 03 75 30 00 30.
En cas d'urgence (fuite sur chaussée, fuite avant compteur, coupure d'eau …) Tél. 09 69 36 72 61.

CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

Rappel passage des commerces ambulants dans notre commune *:*
BOULANGERIE : MESTIVIER de Fargniers du mardi au dimanche de 11 h 30 à 13 h 00.
BOUCHERIE : RENAUX Nicolas de Fargniers, le jeudi matin.

Site internet et informations :
Le site internet de la commune est fonctionnel. Retrouvez-y les informations concernant vos démarches administratives, l'actualité du village et toutes les activités sportives ou de loisirs proposées par les associations dans le respect des consignes sanitaires.
Merci à Cindy, notre secrétaire pour son engagement vis-à-vis de la présentation du site et de son aide précieuse pour vous rendre la visite agréable. Prêt ? Cliquez ! **www.travecy.fr** où vous y trouverez un lien vous reliant à la page Facebook « commune de Travecy – officielle ».

VIE LOCALE

Retour sur les événements qui ont eu lieu :

➥ Nettoyons la nature !

A l'initiative du Comité Consultatif Action Jeunesse de Travecy, dans le cadre d'une sensibilisation aux gestes écocitoyens, le samedi 26 septembre une quinzaine de « lutins » ont participé à l'action « nettoyons la nature » équipés de gants, de sacs poubelles.

Ils ont arpenté, dans la bonne humeur, une partie des rues du village, ont rempli des sacs de différents détritus, qui auraient dû se trouver dans les containers dédiés plutôt que dans les allées et sur les trottoirs.

Une fois les sacs déposés, les gants retirés, ils ont pu partager un moment gourmand.

➥ **Inauguration de la pêche à la mouche** aux étangs de Travecy, la pêche fait mouche !

Grâce à l'investissement et à la volonté des différents intervenants :

- M. Laurent PÉNÉ (maire de Travecy), Mme Elisabeth SUEUR (ancien maire) et toute l'équipe communale.
- Les représentants de la Fédération Départementale de Pêche 02, Messieurs Antoine MIERRAL, Philippe COLLET et Christian ANCELET,
- M. Jean-Claude LONGONI (président de l'association Pêche Nature de Travecy).

Le projet d'aménager les étangs de Travecy à la pêche à la mouche est devenu une réalité, le 3 octobre dernier.

Les amateurs étaient nombreux et n'ont pas hésité à taquiner les truites avec leurs cannes.

C'est une belle opportunité pour notre village, pour se faire connaître au-delà de nos frontières et s'ouvrir à un tourisme d'amateurs avertis.

Retrouvez toutes les informations relatives à la pêche à la mouche sur notre site internet
http://www.travecy.fr/associations/travecy-peche-nature/

➥ **Elagage rue de l'Église et hameau de Canlers**

Avant ***Après***

Une entreprise spécialisée dans l'élagage d'arbres est intervenue près de l'Église et à la Chapelle de Canlers afin de couper les têtes et les branches des tilleuls et marronniers dont l'emprise était importante.

Les agents communaux ont participé à cette opération par la découpe, l'enlèvement du bois et le broyage recyclé en paillage.

➥ **Chemin du Rigaudon**

Les employés communaux ont nettoyé, élagué et comblé les ornières à l'entrée et aux abords du chemin du Rigaudon afin de rendre le passage plus agréable aux promeneurs sur ce sympathique parcours de randonnée.

TRAVAUX EN COURS

➥ Chantier rue de la Vatroye et rue de la Gare

La 2ème phase de réaménagement de ces rues a débuté le 12 octobre dernier pour des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et fibre.

Durant cette période, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée entre le n° 1 et le n° 9 de la rue de la Vatroye et sur toute la rue de la Gare. L'entreprise SANTERNE va tout mettre en œuvre pour limiter la gêne occasionnée.

Au printemps 2021 débutera la phase suivante de réaménagement avec la création d'une nouvelle voirie avec la création de trottoirs, de places de stationnement, des plantations et de ralentisseurs pour réduire la vitesse des véhicules …

➥ Chantier rue du Pommelotier

La réalisation d'un mur de soutènement démarrera mi-novembre à l'angle de la rue du Pommelotier et de la rue des Flocons afin de stabiliser le talus. Le réaménagement et la mise en sécurité de cette zone seront ainsi terminés. Une déviation sera mise en place durant cette période :

ÉVÉNEMENTS À VENIR

➥ Antenne Free

Notre village, et notamment le point haut près du château d'eau est le site retenu pour l'implantation d'une antenne relais Free. Cette antenne permettrait la couverture du hameau de Canlers et également, comblerait une zone blanche (zone de non-couverture du réseau de téléphonie mobile) dans laquelle se situe notre village entre Achery, Vendeuil et Beautor.

Les élus étudient avec attention cette demande de l'opérateur en prenant en considération les conséquences pour les riverains et habitants de la commune et notamment l'impact visuel ainsi que les éventuelles incidences sur la santé.

Un « dossier d'information », déposé par la société de télécommunications « FREE», est disponible en Mairie et sur le site Internet de la commune.

➥ Enquêtes publiques en cours

- La société **ENERTRAG** envisage l'implantation de 8 éoliennes sur le territoire des communes de BENAY et LY-FONTAINE. Toute personne étant intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier en mairies de Benay et Ly-Fontaine du **lundi 2 novembre au samedi 5 décembre 2020 inclus.**

- La **SAS EVOLIS BIOGAZ** souhaite exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de TERGNIER.
  Neuf lagunes déportées seront créées dont une sur notre commune. Des digestats de l'exploitation seront également épandus sur notre territoire.
  Pour plus d'informations, vous pourrez venir en mairie consulter le dossier d'enquête publique et faire part de vos observations sur un registre du **lundi 9 novembre au mercredi 9 décembre 2020**.

➥ Comité Consultatif Action Séniors

La distribution des colis de Noël aura lieu le **samedi 12 décembre**. Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire qui nous touche cette année, nous n'avons pas eu la possibilité d'organiser et de proposer le traditionnel repas du mois de septembre. De ce fait, les membres du CCAS ont décidé d'agrémenter votre colis d'une petite surprise.

➥ Arbre de Noël 2020

L'arbre de Noël proposé par la municipalité associée au Comité des Fêtes, aura lieu, si les mesures sanitaires nous y autorisent, le **mercredi 16 décembre à 16 h au Foyer Rural.**

IMPORTANT : TRAVECY est concerné par le recensement en 2021

PUBLI-COMMUNIQUÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECENSEMENT
de la population 2021

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2021

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne,** rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles.** Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Insee en partenariat avec votre commune

CITOYENNETÉ

➥ ***Taille des Haies***

La coupe ou la taille des arbres, massifs ou haies est **obligatoire** s'ils dépassent chez les voisins ou sur les trottoirs lorsque cela gêne la visibilité des automobilistes et le passage des piétons sur la voie publique**,** pensez à élaguer régulièrement vos arbres afin d'éviter tout litige ou accident lorsqu'ils sont situés à proximité des câbles électriques ou télécom. Il faut également veiller à l'entretien régulier des terrains (chardons, ronces …).

Pour rappel, la commune peut vous mettre à disposition la benne communale pour l'enlèvement des déchets verts (20 € par transport).

➥ ***Désherbage et entretien des Trottoirs***

Avec l'interdiction des produits phytosanitaires pour le désherbage, l'herbe pousse dans les caniveaux et sur les trottoirs. Les services municipaux ne peuvent donc plus venir à bout de toutes les herbes sauvages du village.

Les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus d'assurer un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords. Le nettoyage de vos trottoirs sur la partie de la voie publique qui longe votre maison ou votre jardin est de votre ressort.

Préférez le désherbage manuel, l'arrachage et le binage aux produits phytosanitaires qui pour certains peuvent être dangereux pour la santé. Une méthode qui exige un peu de patience mais bénéfique pour notre environnement et notre cadre de vie.

➥ ***Écoulement des eaux usées***

Il est strictement interdit sur la voie publique. Les travaux nécessaires doivent être faits sur les installations d'assainissements individuels. En cas de doute sur les rejets polluants, la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère peut procéder à des contrôles inopinés.

En période de gel, ces rejets peuvent occasionner des plaques de verglas. En cas d'accident, votre responsabilité serait engagée.

ÉTAT CIVIL

➥ ***Naissances en 2020***

Mathys BERDAL né le 26 février
Louis SPRIET né le 25 mars
Angelyna et Engelo LANNEZ nés le 11 mai
Léandro BIONAZ né le 19 juin
Ambre BIBAUT née le 6 juillet
Ambre SOLANO née le 10 juillet
Lucas NOUVIER né le 15 août
Hayden MARTINEZ né le 28 août

➥ ***Décès en 2020***

Raymond CORDIER décédé le 27 avril
Marcelle CAL décédée le 20 mai
Marcelle GOUSTIAUX décédée le 15 juin
James PERON décédé le 23 juillet
Jean MAZOT décédé le 17 septembre

RECETTE DE SAISON

La tarte aux noix et à la fourme d'Ambert

Ingrédients :

- ✔ 1 rouleau de pâte feuilletée
- ✔ 2 grosses poires
- ✔ 100 g de Fourme d'Ambert
- ✔ 12 cerneaux de noix (plus pour les gourmands)
- ✔ du poivre

Préparation :

- ✔ Préchauffez le four sur th. 6-7 (200 °C).
- ✔ Déposez la pâte feuilletée sur la plaque à pâtisserie recouverte de papier sulfurisé. Piquez la surface avec une fourchette.
- ✔ Rabattez le pourtour pour former un petit rebord.
- ✔ Coupez les poires en quatre, retirez le cœur et la peau, émincez-les finement. Disposez-les en rosace sur la pâte.
- ✔ Parsemez de petits morceaux de fourme d'Ambert et les cerneaux de noix émiettés. Poivrez au moulin. Enfournez 20 min.

Accompagnée d'une salade, assaisonnée d'une vinaigrette aromatisée à la noix, cette tarte est une invitation à un moment de bonheur assuré.

IDÉES DE RECYCLAGE

Pour préparer cette fin d'année avec des bouchons de liège

Comme par exemple, ces deux propositions de couronne, de sapin atypique et des rennes pour décorer les tables :

Un grand bravo à tous les participants de cet Halloween un peu particulier....
CHALLENGE TRAVECY
DEGUISEMENT 2020